

## PROJET DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU CHENAL ENTRE HUDSON ET OKA DANS LE LAC DES DEUX-MONTAGNES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

### C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 14 janvier 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des Deux-Montagnes par le ministère des Transports du Québec*.

#### La consultation publique

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 14 janvier au 28 février 2003 l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale d'Oka, 183, rue des Angés, Oka;
- Municipalité d'Oka, 183 rue des Angés, Oka;
- Municipalité d'Hudson, 481, rue Principale, Hudson;
- Conseil de bande Mohawk de Kanesatake, 681, rang Sainte-Philomène, Kanesatake;
- Bibliothèque municipale de Deux-Montagnes, 200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes (pour un accès gratuit à Internet seulement);
- Bibliothèque municipale Guy-Bélisle, 80, rue Arthur Sauvé, Saint-Eustache (pour un accès gratuit à Internet seulement).

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

#### Les rencontres d'information

Une représentante du BAPE animera trois séances d'information publiques, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Ces séances se tiendront le mardi 4 février 2003, à compter de 19 h 30, au **Centre communautaire d'Hudson**, 394, rue Principale à Hudson, le mercredi 5 février 2003, à compter de 19 h 30, à la **Salle des loisirs d'Oka**, 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka et le jeudi 6 février 2003, à compter de 19 h 30, à la **salle Sweetgrass House (Mont La Mennais)**, 664, rang Sainte-Philomène à Kanesatake. Les personnes participant à ces séances pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

## **La demande d'audience publique**

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **28 février 2003**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

## **Le projet**

Afin de maintenir une navigation sécuritaire et d'assurer la continuité du service du traversier entre les rives nord et sud du lac des Deux-Montagnes, le ministère des Transports propose de draguer le chenal de la traverse Hudson – Oka, entre la baie de Como et la pointe d'Oka. Le dragage d'entretien, nécessaire tous les 15 ans selon le promoteur, serait effectué dans le lac des Deux-Montagnes dans les municipalités d'Hudson et d'Oka. Les derniers travaux de dragage remontent à 1984.

Le projet consisterait à draguer une superficie totale de 36 378 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à un volume de sédiments d'environ 26 185 m<sup>3</sup> répartis dans le chenal et à ses deux extrémités. Du côté d'Oka, le dragage serait effectué sur une longueur de 90 m, de chaque côté du quai et sur une largeur totale de 100 m. Du côté d'Hudson, les travaux s'étendraient sur une longueur de 485 m et comprendraient deux zones : la zone d'accostage qui serait draguée sur une largeur de 70 m et le chenal central, sur une largeur de 60 m. Les travaux de dragage couvriraient une superficie de 6 678 m<sup>2</sup> du côté d'Oka, représentant un volume de sédiments de 6 710 m<sup>3</sup>, et de 29 700 m<sup>2</sup> du côté d'Hudson, représentant un volume de 19 475 m<sup>3</sup>. La presque totalité des sédiments serait rejetée en eau libre dans un site situé en aval du chenal. Seul un volume de sédiments de 327 m<sup>3</sup> serait sorti du milieu aquatique et éliminé dans un site approprié en milieu terrestre.

Les travaux se dérouleraient au cours des mois d'octobre et de novembre 2003 pour une durée maximale de huit semaines. Le coût total du projet est estimé à 750 000 \$.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

En ce qui concerne les impacts sur le milieu physique, le dragage, le transport et le rejet des sédiments dans le lac des Deux-Montagnes pourraient augmenter la quantité de matières en suspension dans l'eau, altérer ainsi sa qualité et incommoder les populations fauniques présentes dans le secteur. Le promoteur propose de limiter la dispersion des sédiments dans le milieu aquatique en appliquant des mesures d'atténuation telles que l'utilisation d'une benne preneuse étanche pour les opérations de dragage et de barges étanches remplies à 90 % de leur capacité pour le transport des sédiments.

En ce qui a trait aux répercussions sur le milieu humain, les principaux impacts concerneraient la qualité de l'eau, l'utilisation du site à des fins de navigation et de nautisme ainsi que la qualité de vie des résidents à proximité du lieu des travaux. En ce qui touche la qualité de l'eau, le promoteur prévoit installer une barrière à sédiments autour de la prise d'eau potable située à environ 1 km en amont de la zone des travaux et qui dessert le village d'Oka, dans le but d'éliminer le risque de contamination. Selon le ministère, la présence des camions et des équipements nécessaires au dragage pourrait nuire aux activités généralement pratiquées autour du site. De plus, le dragage perturberait les opérations de la Traverse d'Oka ainsi que la circulation nautique, et ce, pour la durée des travaux. Afin d'atténuer ces impacts, le ministère propose, entre autres, de conclure une entente entre l'entrepreneur des travaux et le propriétaire de la traverse dans le but de réduire les inconvénients pour les usagers. Par ailleurs, le promoteur entend afficher des avis dans les municipalités d'Oka et d'Hudson ainsi que dans les marinas pour informer les populations locales de la nature et de la durée des travaux. Quant à la perturbation du milieu sonore des résidents à proximité du site des travaux par l'utilisation de l'équipement nécessaire au dragage, le promoteur prévoit contrer ces désagréments en interdisant les travaux avant 7 h et après 19 h ainsi que le dimanche et les jours fériés.

À propos des répercussions positives, la réalisation des travaux de dragage d'entretien permettrait, selon l'étude d'impact, de rétablir les conditions optimales pour la navigation du traversier et la sécurité des passagers. Des retombées économiques mineures sont aussi prévues pour les municipalités d'Hudson et d'Oka.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca](mailto:rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

SOURCE : Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication